



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 24368

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le coût financier des assises des libertés locales. L'acte II de la décentralisation initiée par le Premier ministre s'est traduit par l'organisation de « débats » dans toute la France, baptisés les Assises des libertés Locales. Dans la synthèse faite à Rouen le 28 février dernier un document révélait les grands chiffres clefs de l'organisation de ces Assises : 38 000 participants aux assises régionales et 25 000 lors des ateliers départementaux pour 660 heures de discussions. Pourtant aucun bilan financier transparent n'a été communiqué tant sur le coût au niveau national qu'au niveau départemental et régional. Il souhaite en conséquence qu'il lui fournisse le détail nationalement et localement des coûts de ces Assises des libertés locales.

Texte de la réponse

1. Le budget prévisionnel des Assises des libertés locales a été évalué à 5,2 MEUR. Les disponibilités budgétaires ont été assurées d'une part sur le budget propre du MISILL à hauteur de 3,598 MEUR (décret de virement du 29 octobre 2002) et par un abondement de son budget de 1,602 MEUR obtenu en LFR en gageant des crédits à due concurrence. Le budget consacré à l'organisation des assises comprend trois parts : les dépenses assurées au niveau central : conception de la signalétique, de la documentation, déplacements des personnalités, document d'orientation, film, sondages d'opinion ; les dépenses assurées au niveau déconcentré par les préfetures qui étaient chargées d'une part d'organiser les ateliers départementaux et d'autre part de gérer les invitations pour la tenue des assises ; les dépenses réalisées pour l'organisation des assises. Ces dépenses concernent : la location des salles, l'aménagement et l'équipement des salles, l'impression et la pose de la signalétique, les personnels d'accueil, les frais de réception (déjeuner ou dîner et café d'accueil). 2. Le coût totale des dépenses réalisées pour l'organisation des Assises des libertés locales : le coût total s'est élevé à 4,5 MEUR soit une économie de 0,7 MEUR par rapport aux prévisions. Le tableau 1 ci-après détaille les coûts région par région. Le tableau 2 ci-après récapitule l'ensemble des dépenses. Les différences de coûts entre les régions s'expliquent pour les raisons suivantes : le nombre de participants qui, selon les régions, a varié de 750 à 2 400 personnes (la réunion nationale mobilise plus de 5 000 participants) ; les déplacements rendus plus onéreux en fonction des distances (DOM-TOM) ; la location des salles, dont le montant est très variable, compte tenu notamment du sous-équipement de certaines régions en salle de grande capacité. 1. - Coût de l'organisation des Assises des libertés locales

RÉGION	VILLES	NOMBRE de participants	COÛT

ASSISES RÉGIONALES			
Pays de la Loire	Nantes	1 700	199 032,16
Centre	Orléans	975	112 723,32
Provence - Alpes - Côte d'Azur	Marseille	1 175	117 299,98
Corse	Ajaccio, Bastia Porto-Vecchio	1 075	214 318,84
Bretagne	Rennes	1 450	163 352,76
Limousin	Limoges	1 200	107 233,51
Poitou-Charentes	Poitiers	1 230	102 090,38
Aquitaine	Bordeaux	1 175	97 326,12
Picardie	Amiens	1 300	83 320,39
Nord - Pas-de-Calais	Lille	1 550	114 949,32
Bourgogne	Dijon	1 200	116 749,82
Champagne-Ardenne	Châlons-en-Champagne	1 425	119 403,61
Lorraine	Metz	1 300	91 140,05
Haute-Normandie	Rouen	1 780	163 269,79
Basse-Normandie	Caen	1 900	130 157,23
Auvergne	Clermont-Ferrand	1 255	88 070,00
Rhône-Alpes	Lyon	785	132 176,68
Franche-Comté	Besançon	1 575	104 240,05
Alsace	Strasbourg	1 020	84 769,43
Midi-Pyrénées	Toulouse	1 175	88 205,44
Languedoc-Roussillon	Montpellier	990	102 893,27
Ile-de-France	Paris	2 430	351 400,16
Réunion	Saint-Denis	750	125 973,67

Guadeloupe	Basse-Terre	600	83 115,66
Martinique	Fort-de-France	780	84 366,57
Guyane	Cayenne	1 000	78 609,52
ASSISE NATIONALE			
	Rouen	5 225	332 364,73
Total général		38 020	2. - Dépenses liées aux Assises des libertés locales Récapitulatif (en euros)

Dépenses assurées	Frais de déplacement	44 719,00
au niveau central	Dépenses SIRP	99 108,84
	Restitution nationale dépenses SIRP	150 242,72
	Image et stratégie	23 920,00
	Sondages	117 118,00
	Sous-total	435 108,56
Dépenses	Dépenses propres	416 000 00
des préfectures	Forfait	60 000,00
	Sous-total	476 006,00
Dépenses liées	Assise nationale	332 364,73
à l'organisation	Assises régionales	3 256 187,73
	Sous-total	3 588 552,46
Total général		4 499 661,02

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24368

Rubrique : État

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6880

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 355